

Séance ordinaire du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent tenue le 26 novembre 2014 à 10 h au 10, rue King, bureau 400, à Huntingdon. La présente séance est présidée par Monsieur Alain Castagner, préfet. Les conseillers suivants sont présents:

Mme Jean Armstrong, mairesse du canton de Dundee
M. André Brunette, maire de la ville de Huntingdon
Mme Carolyn Cameron, mairesse de la municipalité de Hinchinbrooke
M. Chrystian Soucy, maire de la municipalité d'Ormstown
M. Gilles Dagenais, maire de la municipalité de Saint-Chrysostome
M. Denis Henderson, maire du canton de Havelock
Mme Louise Lebrun, mairesse de la municipalité de Sainte-Barbe
M. Pierre Poirier, maire du canton de Godmanchester
M. Richard Raithby, maire de la municipalité de Howick
M. François Rochefort, maire de la paroisse de Très-Saint-Sacrement
Mme Deborah Stewart, mairesse de la municipalité d'Elgin
Mme Suzanne Yelle Blair, mairesse de la municipalité de Franklin

Le directeur général/secrétaire-trésorier, M. François Landreville, est aussi présent

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

6951-11-14

Il est proposé par Denis Henderson
Appuyé par Richard Raithby et résolu unanimement
Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

6952-11-14

Il est proposé par Pierre Poirier
Appuyé par Suzanne Yelle Blair et résolu unanimement
Que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉ

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 8 OCTOBRE ET DU 20 OCTOBRE 2014

6953-11-14

Il est proposé par François Rochefort
Appuyé par Suzanne Yelle Blair et résolu unanimement
Que le procès-verbal des séances du 8 et du 20 octobre 2014 soient adoptés.

ADOPTÉ

4. SUIVI DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

4.01 AVIS SUR LES RÈGLEMENTS 336 ET 337 – MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN

ATTENDU QUE la municipalité de Franklin dépose les règlements 336 et 337 modifiant le règlement de zonage;

ATTENDU QUE la municipalité de Franklin a adopté ces règlements le 3 novembre 2014;

ATTENDU QUE la MRC a reçu copie des règlements le 6 novembre 2014;

ATTENDU QUE le règlement 336 a pour effet d'agrandir la zone résidentielle HC-6 à l'intérieur du périmètre urbain et le règlement 337 d'identifier pour chacune des zones où les services d'aqueduc et d'égout sont requis;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2000;

6954-11-14

ATTENDU QUE suite à l'examen et l'analyse des règlements, ces derniers ne contreviennent pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé François Rochefort
Appuyé par Deborah Stewart et résolu unanimement
D'approuver la conformité des règlements 336 et 337 de la municipalité de Franklin puisqu'ils ne contreviennent pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ

4.02 AVIS SUR LES RÈGLEMENTS 338, 339 ET 340 – MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN

ATTENDU QUE la municipalité de Franklin dépose les règlements 338, 339 et 340 modifiant les règlements du zonage, du plan d'urbanisme et de régie interne;

ATTENDU QUE la municipalité de Franklin a adopté ces règlements le 3 novembre 2014;

ATTENDU QUE la MRC a reçu copie des règlements le 6 novembre 2014;

ATTENDU QUE ces amendements visent la concordance aux règlements 270-2014 et 272-2014 (modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé) relativement à la demande à portée collective, à la gestion des odeurs et à l'habitation en territoire agricole, et de rectifier les limites du périmètre d'urbanisation de Saint-Antoine-Abbé;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2000;

ATTENDU QUE les règlements 270-2014 et 272-2014 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé sont entrés en vigueur le 21 juillet 2014;

ATTENDU QUE, suite à l'examen et l'analyse des règlements, ces derniers ne contreviennent pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

ATTENDU QUE l'avis du comité consultatif agricole (cca-04-2014) reconnaît que le règlement d'urbanisme de la municipalité de Franklin ne contrevient pas aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement visant la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE la concordance au schéma d'aménagement a pour conséquence sur le territoire de la municipalité de Franklin que cesse d'avoir effet les chapitres 4, 5 et 6 du règlement de contrôle intérimaire 178-2004 le jour de l'entrée en vigueur des règlements 338, 339 et 340;

6955-11-14

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Carolyn Cameron
Appuyé par Richard Raithby et résolu unanimement
D'approuver la conformité des règlements 338, 339 et 340 de la municipalité de Franklin puisqu'ils ne contreviennent pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé, aux dispositions du document complémentaire, ainsi qu'aux orientations du gouvernement en matière d'aménagement visant la protection du territoire et des activités agricoles.

Et que cesseront d'avoir effet les chapitres 4, 5 et 6 du règlement de contrôle intérimaire 178-2004 le jour de l'entrée en vigueur des règlements 338, 339 et 340.

ADOPTÉ

4.03 AVIS SUR LES RÈGLEMENTS 308-32, 309-5 ET 311-5 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANICET

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Anicet dépose les règlements d'urbanisme 308-32 modifiant le règlement de zonage, 309-5 modifiant le règlement de construction et 311-5 modifiant le règlement de lotissement;

ATTENDU QUE ces règlements ont été adoptés le 2 septembre 2014;

ATTENDU QUE ces règlements ont été reçus à la MRC le 24 septembre 2014;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé est entré en vigueur le 20 novembre 2000;

ATTENDU QUE le règlement 308-32 vise différentes normes notamment le droit acquis de l'usage d'une roulotte, la gestion environnementale dans la zone A-26, et à permettre l'activité d'extraction dans les zones A-20 à A-26-1 et A-28-1;

ATTENDU QUE le règlement 309-5 vise à régir la forme des bâtiments;

ATTENDU QUE le règlement 311-5 vise le lotissement résultant d'une aliénation en territoire agricole;

ATTENDU QUE suite à l'examen des dispositions des règlements d'urbanisme de la municipalité de Saint-Anicet, celles-ci ne contreviennent pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

ATTENDU QUE l'avis du comité consultatif agricole (CCA-05-2014), adopté à la majorité des voix, soutient que les dispositions contenues aux règlements 308-33 et 309-5 de la municipalité de Saint-Anicet, et visant les dispositions en territoire agricole, ne contreviennent pas aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement visant la protection du territoire et des activités agricoles;

6956-11-14

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Lebrun

Appuyé par Gilles Dagenais et résolu unanimement

D'approuver la conformité des règlements 308-32, 309-5 et 311-5 de la municipalité de Saint-Anicet puisqu'ils ne contreviennent pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé, aux dispositions du document complémentaire et aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement visant la protection du territoire et des activités agricoles.

ADOPTÉ

4.04 AVIS SUR LE RÈGLEMENT 308-33 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANICET

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Anicet dépose le règlement 308-33 modifiant le règlement de zonage;

ATTENDU QUE ce règlement a été adopté le 2 septembre 2014;

ATTENDU QUE ce règlement a été reçu à la MRC le 24 septembre 2014;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé est entré en vigueur le 20 novembre 2000;

ATTENDU QUE le règlement 308-33 vise à permettre le logement d'appoint en territoire agricole et le contingentement de l'industrie légère (droit acquis) dans la zone A-13;

ATTENDU QUE suite à l'examen des dispositions des règlements d'urbanisme de la municipalité de Saint-Anicet celles-ci contreviennent aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

ATTENDU QUE l'avis du comité consultatif agricole (CCA-06-2014), adopté à la majorité des voix, soutient que les dispositions contenues au règlement 308-33 de la municipalité de Saint-Anicet, et visant les dispositions en territoire agricole, contreviennent aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement visant la protection du territoire et des activités agricoles;

6957-11-14

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Henderson
Appuyé par François Rochefort et résolu unanimement
De désapprouver la conformité du règlement 308-33 de la municipalité de Saint-Anicet puisqu'il contrevient aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé, aux dispositions du document complémentaire, de même qu'aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement visant la protection du territoire et des activités agricoles.

ADOPTÉ

5. ACCEPTATION DES RAPPORTS D'ACTIVITÉS DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le schéma de risques de sécurité incendie de la MRC du Haut-Saint-Laurent est entré en vigueur le 1^{er} juin 2012;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent a réalisé des actions régionales pour la mise en œuvre de son plan d'action régional;

CONSIDÉRANT QUE certains de ces travaux se sont réalisés en concertation avec les municipalités locales et les représentants du ministère de la Sécurité publique, direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie;

6958-11-14

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Suzanne Yelle Blair
Appuyé par Richard Raithby et résolu unanimement
Que le Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent autorise le directeur général à procéder à la production des rapports d'activités pour les années 2012-2013 et 2013-2014 des municipalités locales ainsi que celui de la MRC dans le cadre des plans de mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendie de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉ

6. ACCEPTATION DE L'ÉTUDE DU RÉSEAU DE COMMUNICATION DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Saint-Laurent prévoit, à l'action numéro 7, une étude en regard à la conformité du réseau de communication au règlement provincial concernant les centrales 9-1-1;

*ATTENDU QU'*une étude a été réalisée en août 2013 par la firme *Jalec communication*;

*ATTENDU QU'*une copie de la dite étude est déposée au Conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-Laurent;

6959-11-14

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Lebrun
Appuyé par François Rochefort et résolu unanimement
Que le Conseil des maires accepte l'étude du réseau de communication utilisé par les services de sécurité incendie des municipalités locales de la MRC du Haut-Saint-Laurent. Que cette étude est en conformité au règlement provincial concernant les centrales 9-1-1.

ADOPTÉ

7. APPROBATION DU RAPPORT RELATIF À LA CONSTRUCTION DE LA PISTE CYCLABLE, PHASE 1 ET DEMANDE AU MINISTRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC DE VERSER LA SUBVENTION ACCORDÉE POUR LA CONSTRUCTION

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent reconnaît la fin des travaux de la construction de la piste cyclable, phase 1;

ATTENDU QUE la construction de la piste cyclable a été réalisée avec l'aide de partenaires financiers, dont le Gouvernement du Québec avec le Programme d'aide au développement de la Route verte, volet 3 (328 145\$), de la CRÉ de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent avec le Fonds de développement régional (79 454\$) et du Pacte rural (100 000 \$), pour une somme de 507 599 \$;

ATTENDU QUE la construction a été réalisée en conformité au Programme d'aide au développement de la Route verte;

ATTENDU QUE le rapport final atteste du financement et des coûts du projet de construction de la piste cyclable, phase 1;

6960-11-14

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Suzanne Yelle Blair
Appuyé par Richard Raithby et résolu majoritairement
Deborah Stewart, Jean Armstrong et Carolyn Cameron votant contre

Que les membres du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent approuvent le rapport final relatif à la construction de la piste cyclable, phase 1, et demandent de transmettre le rapport, au ministre des Transports du Québec, M. Robert Poëti, afin que soit versé le paiement de la subvention accordée pour la construction de la piste cyclable d'un montant maximal de 328 145 \$.

ADOPTÉ

8. **APPROBATION DU RAPPORT RELATIF À LA CONSTRUCTION DE LA PISTE CYCLABLE, PHASE 1, ET DEMANDE À LA CRÉ DE LA VALLÉE-DU-HAUT-SAINT-LAURENT DE VERSER LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR AIDE À LA CONSTRUCTION**

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent reconnaît la fin des travaux de la construction de la piste cyclable, phase 1;

ATTENDU QUE la construction de la piste cyclable a été réalisée avec l'aide de partenaires financiers dont le Gouvernement du Québec avec le Programme d'aide au développement de la Route verte, volet 3 (328 145 \$), de la CRÉ de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent avec le Fonds de développement régional (79 454 \$) et du Pacte rural (100 000 \$) pour une somme de 507 599 \$;

ATTENDU QUE la CRÉ de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent a déjà versé une somme de 50 000 \$ lors de la signature de la convention en mars 2012;

ATTENDU QUE la CRÉ de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, selon cette convention, versera la deuxième et dernière tranche de la subvention de la contribution financière, au montant de 29 454 \$, suite au dépôt du rapport de la réalisation du projet;

ATTENDU QUE le rapport final atteste du financement et des coûts du projet de construction de la piste cyclable;

6961-11-14

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Lebrun
Appuyé par Denis Henderson et résolu majoritairement
Deborah Stewart, Jean Armstrong et Carolyn Cameron votant contre

Que les membres du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent approuvent le rapport final relatif à la construction de la piste cyclable, phase 1, et demandent de transmettre à la CRÉ de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent ce rapport afin que soit versé le montant de 29 454 \$ de la contribution financière pour aide à la construction de la piste cyclable.

ADOPTÉ

9. **APPUI AU PROJET « POUR UNE SYLVICULTURE FAVORISANT L'ADAPTATION DES FORÊTS DE LA VALLÉE DU HAUT-SAINT-LAURENT AUX CHANGEMENTS GLOBAUX »**

*ATTENDU QU'*un projet s'initie sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent par l'entremise de l'Institut des Sciences de la forêt tempérée;

ATTENDU QUE l'Institut est un organisme de recherche rattaché à l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU QUE l'Institut dédie ses activités à l'étude de la forêt feuillue tempérée;

ATTENDU QUE le projet *FORÊT S'ADAPTER* permet : d'évaluer l'exposition et la sensibilité des forêts aux changements globaux, d'évaluer le capital d'adaptation des forêts, d'établir un diagnostic et des prescriptions sylvicoles et de moduler les retombées économiques sur un territoire;

ATTENDU QUE la forêt feuillue du Haut-Saint-Laurent se prête de laboratoire à cette étude;

ATTENDU QUE la superficie forestière du Haut-Saint-Laurent compte quelques 42 585 hectares, soit une représentation de 37% du territoire;

ATTENDU QUE la forêt s'inscrit d'enjeu de développement et de richesse pour le Haut-Saint-Laurent;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent convient d'apporter sa contribution au projet par le partage des données géomatiques, notamment LIDAR et hydrologie, le support de géomatique, de secrétariat et d'impression cartographique;

6962-11-14

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gilles Dagenais

Appuyé par André Brunette et résolu unanimement

Que la MRC du Haut-Saint-Laurent appuie le projet « *Pour une sylviculture favorisant l'adaptation des forêts de la Vallée du Haut-Saint-Laurent aux changements globaux* » et s'engage en tant que partenaire à fournir les données géomatiques, le support de géomatique, de secrétariat et d'impression cartographique.

ADOPTÉ

10. ADOPTION DU RÈGLEMENT 276-2014 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 214-2006 RELATIF À LA POLITIQUE DE GESTION DE LA SALLE CULTURELLE ET COMMUNAUTAIRE ALFRED-LANGEVIN

*ATTENDU QU'*un avis de motion a été déposé à la séance du 8 octobre 2014;

6963-11-13

EN CONSÉQUENCE il est proposé par André Brunette

Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement

D'adopter le règlement 276-2014 abrogeant le règlement 214-2006 relatif à la politique de gestion de la salle culturelle et communautaire Alfred-Langevin.

ADOPTÉ

11. RÉSOLUTION AUTORISANT LE DÉMARRAGE DE L'ÉLABORATION DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR)

ATTENDU QUE la nouvelle politique québécoise de gestion des matières résiduelles a été adoptée le 15 mars 2011;

ATTENDU QUE la nouvelle politique mise toujours sur le respect de la hiérarchie des 3RV-E (Réduction à la source, Réemploi, Recyclage, Valorisation, Élimination), sur l'approche de responsabilité élargie des producteurs et vise d'importants enjeux, dont la réduction de la quantité de déchets éliminés par habitant au Québec et la gestion des matières organiques;

ATTENDU QUE le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC du Haut-Saint-Laurent est entré en vigueur le 24 janvier 2006 mais ne reflète pas les stratégies et les actions de la nouvelle politique;

ATTENDU QUE conformément à l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), le plan de gestion des matières résiduelle de chaque municipalité régionale doit être révisé à tous les cinq ans par le conseil;

ATTENDU QUE, conformément au même article, la procédure prévue aux articles 53.11 et 53.22 de la LQE s'applique à toute modification ou révision du plan;

6964-11-14

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Henderson

Appuyé par Gilles Dagenais et résolu unanimement

Que le Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent démarre la procédure de révision de son plan de gestion des matières résiduelles afin de le rendre conforme aux nouvelles orientations de la politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

ADOPTÉ

12A. COMPTES À PAYER DU 9 OCTOBRE AU 25 NOVEMBRE 2014

6965-11-14

Il est proposé par Chrystian Soucy
Appuyé par Richard Raithby et résolu unanimement
Que les comptes à payer au montant de 698 724,49 \$, pour la période de 9 octobre au 25 novembre 2014 soient payés.

Que la liste de ces comptes à payer soit conservée dans un registre prévu à cet effet et fait partie intégrante de ce procès-verbal.

ADOPTÉ

12B. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

6966-11-14

Il est proposé par Louise Lebrun
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement
De suspendre la séance pour la période du dîner.

ADOPTÉ

12C. REPRISE DE LA SÉANCE

6967-11-14

Il est proposé par Jean Armstrong
Appuyé par Carolyn Cameron et résolu unanimement
De reprendre la séance.

ADOPTÉ

13. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015 SELON LES PARTIES I, II, III, IV

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires ont été déposées et expliquées aux membres du Conseil des maires le 19 novembre dernier ;

6968-11-14

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chrystian Soucy
Appuyé par Suzanne Yelle Blair et résolu majoritairement, André Brunette, Jean Armstrong, Deborah Stewart, Gilles Dagenais et Carolyn Cameron votant contre

D'adopter la partie I des prévisions budgétaires 2015, telle que déposée, en regard à l'administration générale, l'aménagement, le projet archéologique, la Cour municipale, les cours d'eau, le relais d'information touristique, le comité de sécurité publique, Tourisme du Suroît, le CLD du Haut-Saint-Laurent, l'évaluation, la politique culturelle, la forêt privée, la sensibilisation à la récupération des matières résiduelles, les RDD, les Journées de la culture, le taxibus, les pistes cyclables, le comité de recrutement de médecins et le transport en collectif.

ADOPTÉ

6969-11-14

Il est proposé par Louise Lebrun
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement
D'adopter la partie II des prévisions budgétaires 2015, telle que déposée, en regard à la station de pompage.

ADOPTÉ

6970-11-14

Il est proposé par Chrystian Soucy
Appuyé par Louise Lebrun et résolu unanimement
D'adopter la partie III des prévisions budgétaires 2015, telle que déposée, en regard au service de base en urbanisme.

ADOPTÉ

6971-11-14

Il est proposé par Chrystian Soucy
Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement
D'adopter la partie IV des prévisions budgétaires 2015, telle que déposée, en regard à la gestion du risque incendie.

ADOPTÉ

14. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE FOURNITURE DU SERVICE "TAXIBUS" AVEC LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY, POUR L'ANNÉE 2015

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent et la MRC de Beauharnois-Salaberry ont conclu une entente de service en regard au service de taxibus en 2014;

ATTENDU QUE le contrat contient une clause d'indexation (article 3C);

ATTENDU QUE cette clause (3C), pour l'année 2015, indexe les coûts de transport selon le contrat du transporteur et les frais d'appel à 2,40 \$/appel;

6972-11-14

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Poirier

Appuyé par André Brunette et résolu unanimement

D'accepter de conclure une nouvelle entente en regard au service de taxibus avec la MRC de Beauharnois-Salaberry, pour l'année 2015, avec les indexations prévues au contrat du transporteur et des frais d'appel de 2,40 \$/appel, et d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à signer une entente avec la MRC de Beauharnois-Salaberry en ce sens.

ADOPTÉ

15. AVIS DE MOTION EN REGARD AU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TARIFS ET QUOTES-PARTS POUR LES SERVICES DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT 2015

6973-11-14

Mme Louise Lebrun dépose un avis de motion à l'effet que lors d'une séance ultérieure, un règlement décrétant les tarifs et quotes-parts pour les services de la MRC du Haut-Saint-Laurent, pour l'année 2015, sera déposé au conseil pour adoption.

16. ACCEPTATION DU CALENDRIER DE LA TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT

6974-11-14

Il est proposé par Gilles Dagenais

Appuyé par Chrystian Soucy et résolu unanimement

D'adopter le calendrier de la tenue des séances du Conseil des maires et du comité administratif, pour l'année 2015.

SÉANCES DU CONSEIL DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT - 2^E MERCREDI DU MOIS, SOIT:

	14 janvier 2015 à 19 h 30
	11 février 2015 à 19 h 30
	11 mars 2015 à 19 h 30
	8 avril 2015 à 19 h 30
	13 mai 2015 à 19 h 30
	10 juin 2015 à 19 h 30
juillet :	pas de séance
	12 août 2015 à 19 h 30
	9 septembre 2015 à 19 h 30
	14 octobre 2015 à 19 h 30
	25 novembre 2015 à 10 h (4 ^e mercredi)
décembre :	pas de séance

SÉANCES DU COMITÉ ADMINISTRATIF - LE 1^{ER} MERCREDI DU MOIS, SOIT :

	7 janvier 2015 à 18 h 30,
	4 février 2015 à 18 h 30
	4 mars 2015 à 18 h 30
	1 ^{er} avril 2015 à 18 h 30
	6 mai 2015 à 18 h 30
	3 juin 2015 à 18 h 30
juillet :	pas de séance
	5 août 2015 à 18 h 30
	2 septembre 2015 à 18 h 30
	7 octobre 2015 à 18 h 30
	4 novembre 2015 à 18 h 30
décembre :	pas de séance

ADOPTÉ

17. CONFIRMATION DE LA PARTICIPATION DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT AU FINANCEMENT DU SERVICE "TAXIBUS", POUR L'ANNÉE 2014

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent a mis en place un service de taxibus et qu'elle contribue à son financement;

6975-11-14

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Poirier

Appuyé par Jean Armstrong et résolu unanimement

Que le Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent confirme la participation suivante en 2014:

Quote-part	10 000 \$
Appropriation du surplus	12 483 \$
Revenu usagers	<u>51 000 \$</u>
	73 483 \$

ADOPTÉ

18. AUTORISATION CONCERNANT LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR LE SERVICE "TAXIBUS", POUR L'ANNÉE 2014

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) a un programme d'aide financière en regard au transport pour le service taxibus;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent accorde au service taxibus un financement de 73 483 \$ par les quotes-parts, l'appropriation du surplus et les revenus d'usagers, pour l'année 2014;

6976-11-14

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chrystian Soucy

Appuyé par Richard Raithby et résolu unanimement

D'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à déposer une demande d'aide financière pour le service taxibus, pour l'année 2014.

ADOPTÉ

19. DÉPÔT DU DOCUMENT SUR LE VERSEMENT DES COMPENSATIONS 2013, 2014

Le préfet dépose, pour information, le tableau "Versement des compensations 2013, 2014".

20. ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET L'ÉLIMINATION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent a procédé à un appel d'offres public relativement à la collecte, le transport et l'élimination des résidus domestiques pour certaines municipalités du territoire;

ATTENDU QUE Robert Daoust et Fils Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU QUE l'option de contrat pour une durée de cinq ans est la plus avantageuse pour les municipalités participantes;

6977-11-14

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Suzanne Yelle Blair

Appuyé par Carolyn Cameron et résolu unanimement

D'attribuer le contrat de collecte, transport et élimination des résidus domestiques à Robert Daoust et Fils Inc., au coût de 4 110 494,99 \$ taxes incluses, pour une durée de cinq ans, et d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier ainsi que le préfet à signer un contrat à cet effet.

ADOPTÉ

21. ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE TRANSBORDEMENT, LE TRANSPORT ET L'ÉLIMINATION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent a procédé à un appel d'offres public relativement au transbordement, au transport et à l'élimination des résidus domestiques pour certaines municipalités du territoire;

ATTENDU QUE Waste Management Inc. a été le seul soumissionnaire conforme;

ATTENDU QUE l'option de contrat pour une durée d'un an est la plus avantageuse pour les municipalités participantes;

6978-11-14

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Poirier
Appuyé par François Rochefort et résolu unanimement
D'attribuer le contrat de transbordement, transport et élimination des résidus domestiques à *Waste Management Inc.*, au coût de 573 946,32 \$ taxes incluses, pour une durée d'un an, et d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier ainsi que le préfet à signer un contrat à cet effet.

ADOPTÉ

22. DEMANDE D'APPUI À LA MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE EN REGARD AUX TRAVAUX D'URGENCE DANS LES COURS D'EAU

Reporté au point 28.04.

23. ADOPTION D'UNE RÉOLUTION DE CORRECTION DES PROCÈS-VERBAUX DE JANVIER, FÉVRIER ET MARS 2014

ATTENDU QUE l'audit de la comptabilité constate des erreurs techniques aux procès-verbaux du 8 janvier, 12 février et 12 mars 2014;

6979-11-14

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Richard Raithby
Appuyé par François Rochefort et résolu unanimement
D'accepter les corrections aux procès-verbaux suivants:

- le 8 janvier 2014, à l'item 10.3 (comptes à payer), on devrait lire 1 135 459,23 \$ au lieu de 1 142 493,44 \$;
- le 12 février 2014, à l'item 18 (comptes à payer), on devrait lire 460 332,51 \$ au lieu de 460 664,25 \$;
- le 12 mars 2014, à l'item 17.5 (comptes à payer), on devrait lire 335 165,51 \$ au lieu de 459 490,57 \$.

ADOPTÉ

24. DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE MATAWINIE EN REGARD DE "LA VAGUE DE WAKEBOATS"

ATTENDU QUE les membres du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent ont pris connaissance de la résolution mentionnée en rubrique;

6980-11-14

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Gilles Dagenais
Appuyé par Deborah Stewart et résolu unanimement
Que le Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent appuie la résolution suivante de la MRC de Matawinie :

La vague des wakeboats

CONSIDÉRANT les dommages environnementaux importants qu'occasionnent les wakeboats sur les plans d'eau;

CONSIDÉRANT QUE le RCI 110-227 relatif à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables est en vigueur depuis mai 2008;

*CONSIDÉRANT QU'*il y a urgence d'agir pour diminuer les impacts sur l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités n'ont pas le pouvoir de réglementer sur les cours d'eau, puisque de juridiction fédérale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Robert W. Desnoyers, appuyé par M. Normand Champagne et résolu unanimement de dénoncer la problématique auprès de la Fédération québécoise des municipalités et de l'Union des municipalités et de transmettre copie de la résolution au ministre responsable de la région, aux députés provinciaux et fédéraux de la région et aux MRC.

ADOPTÉ

25. MANDAT À LAPP CONSULTANTS INC. AFIN D'EFFECTUER LES DÉMARCHES POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU POWERSCOURT, DANS LA MUNICIPALITÉ DE HINCHINBROOKE

ATTENDU QUE la municipalité de Hinchinbrooke a demandé une intervention dans le cours d'eau Powerscourt;

- 6981-11-14 *EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Carolyn Cameron
Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement
De mandater Lapp Consultant Inc. à effectuer les démarches pour la réalisation des travaux d'entretien du cours d'eau Powerscourt, dans la municipalité de Hinchinbrooke.
- ADOPTÉ
26. **MANDAT À LAPP CONSULTANTS INC. AFIN D'EFFECTUER LES DÉMARCHES POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU FOURCHE-BRULÉ, DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANICET**
- ATTENDU QUE* la municipalité de Saint-Anicet a demandé une intervention dans le cours d'eau Fourche-Brulé;
- 6982-11-14 *EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Louise Lebrun
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement
De mandater Lapp Consultant Inc. à effectuer les démarches pour la réalisation des travaux d'entretien du cours d'eau Fourche-Brulé, dans la municipalité de Saint-Anicet.
- ADOPTÉ
27. **MANDAT À LAPP CONSULTANTS INC. AFIN D'EFFECTUER LES DÉMARCHES POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU DEMERS-VINCENT, DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRYSOSTOME**
- ATTENDU QUE* la municipalité de Saint-Chrysostome a demandé une intervention dans le cours d'eau Demers-Vincent;
- 6983-11-14 *EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Denis Henderson
Appuyé par Gilles Dagenais et résolu unanimement
De mandater Lapp Consultant Inc. à effectuer les démarches pour la réalisation des travaux d'entretien du cours d'eau Demers-Vincent, dans la municipalité de Saint-Chrysostome.
- ADOPTÉ
28. **VARIA**
- 28.01 **PÉRENNISATION DE L'AGENT DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL DANS LE HAUT-SAINT-LAURENT**
- ATTENDU QUE* l'agent de soutien au développement social est essentiel au maintien de la concertation auprès des divers intervenants communautaires dans une communauté défavorisée;
- ATTENDU QU'*il est possible d'obtenir de l'aide financière pour un deuxième agent rural qui réalisera le travail de l'agent de soutien au développement social;
- 6984-11-14 *EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Gilles Dagenais
Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement
Que le Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent s'engage à pérenniser le poste d'agent de soutien au développement social, que la MRC s'engage à déboursier 2 000 \$ pour compléter le Fonds Québécois d'initiatives sociales de 22 883 \$ demandé à la CRÉ de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent et que la MRC s'engage à déposer une demande au "pacte rural" pour un 2^e agent rural.
- ADOPTÉ
- 28.02 **ENTENTE CIBLÉE EN PATRIMOINE ENTRE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT, LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS ET L'ÉCOLE DE FOUILLES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**
- ATTENDU QUE* la protection et la mise en valeur du patrimoine historique et archéologique est un besoin pour la MRC du Haut-Saint-Laurent en regard à son développement;
- 6985-11-14 *EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Louise Lebrun
Appuyé par Chrystian Soucy et résolu majoritairement
Deborah Stewart et Jean Armstrong votant contre

D'autoriser le préfet et le directeur général/secrétaire-trésorier à conclure une entente avec le ministère de la Culture et des Communications et l'École de fouilles de l'Université de Montréal, pour une période de trois ans (2015-2016-2017), selon les modalités du tableau suivant:

Actions	Coût dans entente	Partenaires										
		MCC			MRC			U de M			PACTE RURAL	MAMOT*
		2015	2016	2017	2015	2016	2017	2015	2016	2017		
Objectif 1												
École de fouilles de l'U de M	90000	7500	7500	7500	7500	7500	7500	15000	15000	15000		
Synthèse	131000	17000	17000	19200	13000	13000	15800	12000	12000	12000		
	221000											
Objectif 2												
Archéologie préventive sur les rives de la riv. La Guerre	40800	2475	2475	—	2475	2475	—	—	—	—		30900
Exposition thématique synthèse des travaux archéologiques réalisés sur les rives de la riv. La Guerre	10000	—	—	3000	—	—	—	—	—	—	3000	4000
Catalogue d'exposition	12000	—	—	6000	—	—	3000	—	—	—	3000	
Volet interprétation des ruines du village La Guerre	2600	2600	—	—	—	—	—	—	—	—		
	65400											
Objectif 3												
Comité consultatif sur le patrimoine archéologique	1500	250	250	250	250	250	250	—	—	—		
	1500											
Objectif 4												
Vidéo promotionnelle sur le patrimoine de la MRC	22000	—	11000	—	—	11000	—	—	—	—	?	
	22000											
Objectif 5												
Archéologie préventive dans les sablières	6000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	—	—	—		
	6000											
Objectif 6												
Brochure vulgarisée Site Mailhot-Curran	10000	5000	—	—	—	5000	—	—	—	—		
	10000											
Total entente	325900	35825	39225	36950	24725	40225	26550	27000	27000	27000	6000	34900

* Contribution non confirmée

Partenaires financiers

MCC 90 000
MCC bonfi 22 000
MRC 92 000
Université de Montréal 81 000
Total "confirmé" **285 000**

Pacte rural (?) - 10 000\$/an X 3 ans 30 000
MAMOT 34 900

Autres partenaires potentiels
UPA
Fondation Hydro-Québec
Fondation McDonald Stuart

ADOPTÉ

28.03 CONVOCATION D'UNE SÉANCE SPÉCIALE LE 10 DÉCEMBRE À 19 H 30

ATTENDU QUE le Conseil doit attribuer à une institution financière le financement du règlement d'emprunt 273-2014;

6986-11-14

EN CONSÉQUENCE il est proposé par François Rochefort
Appuyé par Denis Loiselle et résolu unanimement

Que la présente résolution soit la convocation d'une séance spéciale, le 10 décembre 2014, à 19 h 30, afin d'attribuer le contrat de financement du règlement d'emprunt 273-2014.

ADOPTÉ

28.04 DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DU HAUT-RICHELIEU EN REGARD À LA GESTION DES COURS D'EAU

ATTENDU QUE les membres du Conseil de la MRC ont pris connaissance de la résolution déposée;

ATTENDU QUE le 1^{er} mars 2010, la Cour d'appel du Québec rendait le jugement numéro 200-09-006300-088 (240-17-000004-065) condamnant la MRC de Charlevoix-Est à dédommager un propriétaire riverain pour l'ensemble des pertes subies à la suite d'une inondation causée par une obstruction, en précisant que la MRC avait fait preuve de négligence dans l'exercice de ses responsabilités et en rejetant la notion de force majeure, bien qu'une pluie diluvienne se soit abattue sur la région;

*ATTENDU QU'*un groupe de travail, coordonné par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fut formé à l'automne 2010, lequel est constitué de représentants du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, du ministère des Ressources naturelles, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, du ministère de la Sécurité publique, et de représentants des deux associations municipales;

ATTENDU QUE le groupe de travail s'est vu confier le mandat de distinguer les diverses problématiques reliées aux compétences municipales en matière de cours d'eau et de formuler des recommandations;

ATTENDU QUE le groupe de travail sur la gestion des cours d'eau, coordonné par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a déposé un rapport à l'été 2012 et proposé 11 recommandations pour tenter de résoudre les problématiques relatives à la gestion des cours d'eau;

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire d'élaborer un plan d'action pour concrétiser les recommandations du rapport du groupe de travail;

ATTENDU QUE l'élaboration du plan d'action a été finalisée en décembre 2012 en collaboration avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le ministère de la Sécurité publique, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la FQM a adopté, le 28 février 2013, une résolution concernant la gestion des cours d'eau et a formulé des demandes précises, notamment à propos des travaux d'entretien de cours d'eau et de la responsabilité des MRC;

ATTENDU QUE la FQM a transmis une lettre au sous-ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en avril 2014 pour rappeler l'urgence d'agir dans ce dossier et demander une modification législative permettant d'instaurer un mécanisme d'exonération de responsabilité pour les MRC;

*ATTENDU QU'*il s'est écoulé près de deux ans suite à la mise en œuvre du plan d'action visant à concrétiser les recommandations du rapport du groupe de travail sur la gestion des cours d'eau;

ATTENDU QUE plusieurs problématiques liées à l'exercice de la compétence des MRC en matière de cours d'eau persistent;

6887-11-14

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Henderson
Appuyé par Richard Raithby et résolu unanimement

DE DEMANDER aux MRC du Québec d'adopter une résolution réitérant les demandes traditionnelles de la FQM dans le dossier de la gestion des cours d'eau, à savoir :

- DE MODIFIER l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* afin que les MRC obtiennent l'immunité en cas de poursuite si elles ont mis en place les mesures nécessaires à l'exercice de leurs compétences et qu'elles ont agi de manière diligente;
- DE MODIFIER l'article 107 de la *Loi sur les compétences municipales* afin que les MRC obtiennent l'immunité en cas de recours pour dommages causés le long du cours d'eau tout en maintenant la possibilité d'indemnisation pour le propriétaire donnant l'accès au cours d'eau;
- DE DEMANDER au gouvernement du Québec qu'il voit à garantir le statut juridique de l'entente administrative encadrant les travaux d'entretien de cours d'eau en milieu agricole et qu'il procède si nécessaire à une modification législative de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;
- DE DEMANDER au gouvernement du Québec d'autoriser les MRC à se prévaloir d'un certificat d'autorisation unique pour la réalisation d'un ensemble de travaux en cours d'eau pour une période de temps déterminée;
- DE DEMANDER au gouvernement du Québec d'exempter les MRC de l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques lors de l'exécution de travaux d'urgence liés à la présence d'une obstruction dans un cours d'eau;

DE DEMANDER aux MRC du Québec de transmettre copie de cette résolution au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'à leur député respectif.

ADOPTÉ

28.05 RÉFLEXION SUR RÉDUCTION D'EFFECTIF AU CLD

6988-11-14

Il est proposé par François Rochefort
Appuyé par Denis Loiselle et résolu unanimement
Que pour l'année 2015, le statut quote-part et la réduction d'effectif seront des éléments de réflexion sur le rôle de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉ

29. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT ET D'UN SECRÉTAIRE D'ÉLECTION ET OUVERTURE DES PÉRIODES DE CANDIDATURE ET D'ÉLECTION

6989-11-14

Il est proposé par Louise Lebrun
Appuyé par Richard Raithby et résolu unanimement
De nommer le directeur général comme président d'élection et la directrice générale adjointe comme secrétaire d'élection.

ADOPTÉ

30. RÉSOLUTION POUR LA NOMINATION DES ÉLUS AUX POSTES DES DIVERS COMITÉS DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT

ATTENDU QUE la période d'élection est terminée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gilles Dagenais
Appuyé par Richard Raithby et résolu unanimement
D'adopter la liste des membres suivants aux divers postes des comités de la MRC du
Haut-Saint-Laurent, pour l'année 2015:

PRÉFET	1 pers.	Alain Castagner
VICE-PRÉFET	1 pers.	Louise Lebrun
COMITÉ ADMINISTRATIF MRC	3 pers. + Préfet Vice-préfet	François Rochefort, Jean Armstrong André Brunette
COMITÉ ADMINISTRATIF CLD	4 pers.	Louise Lebrun, Chrystian Soucy André Brunette, Denis Henderson
COMITÉ SUIVI DU SCHÉMA	3 pers.	Pierre Poirier, Denis Henderson François Rochefort
COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE	3 pers.	Carolyn Cameron, Denis Henderson François Rochefort
COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE	3 pers. + Préfet Vice-préfet	Deborah Stuart Jean Armstrong, Richard Raithby
COMITÉ DES COURS D'EAU	4 pers.	Denis Henderson, Carolyn Cameron Gilles Dagenais, Pierre Poirier
COMITÉ DU FIL	3 pers.	André Brunette, Chrystian Soucy, Carolyn Cameron
COMITÉ POLITIQUE CULTURELLE	1 pers.	Alain Castagner
COMITÉ FORÊT PRIVÉE	1 pers.	Denis Henderson
COMITÉ AVENTURIER DE L'ARCHÉOLOGIE HSL	1 pers.	Alain Castagner
COMITÉ GESTION DU RISQUE	3 pers.	Richard Raithby, Pierre Poirier, André Brunette
COMITÉ GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	3 pers.	Denis Henderson, Gilles Dagenais Carolyn Cameron
COMITÉ CONSULTATIF POUR LES PISTES CYCLABLES	municipalités concernées	Gilles Dagenais, François Rochefort Chrystian Soucy, Richard Raithby
GESTION DU PATRIMOINE ARCHÉOLOGIE	2 pers.	Denis Henderson Deborah Stewart
COMITÉ DE LA RURALITÉ	3 pers. + préfet	André Brunette, Gilles Dagenais Denis Henderson
COMITÉ DES COMMUNICATIONS	3 pers. + préfet	Louise Lebrun, Gilles Dagenais Deborah Stewart
COMITÉ S.A.D.C.	Préfet	Alain Castagner
TOURISME SUROÏT	1 pers.	Alain Castagner

ADOPTÉ

31. CORRESPONDANCE

- Centre de services partagés, Québec - Rappel concernant notre engagement pour l'achat regroupé sur le bien Commutateurs-réseaux.
- CIT Le Richelain - Invitation au lancement officiel de la refonte du service de transport en commun à Candiac, La Prairie et Saint-Philippe.
- Carrefour jeunesse-emploi - Invitation au vernissage des artistes participants au projet *Vocation en art*, le 7 octobre, de 17 h à 19 h, à Huntingdon.
- MRC de Portneuf - Résolution concernant les restrictions à la circulation nautique sur les plans d'eau du Parc naturel régional de Portneuf.
- ACCEO Solutions - Information sur les tarifs horaires des services professionnels.
- CRÉ de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent - Invitation au Déjeuner du président, le 24 octobre 2014, à l'Hôtel de Région, salle Les Jardins-de-Napierville.

7. Fédération québécoise des municipalités (FQM) - Communiqué concernant l'entente de reconnaissance mutuelle avec *Place aux jeunes en région* afin d'intensifier les efforts pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires.
8. XPLOARNET - Information concernant la consultation d'Industrie Canada en regard à l'Internet haute vitesse en milieu rural.
9. Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) - Accusé réception de notre correspondance concernant la réduction de 10 % du budget des CLD.
10. Recyc-Québec - Versement de la compensation dans le cadre du Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables.
11. FQM - Offre de diverses formations, automne 2014.
12. FQM - Calendrier de formations 2015.
13. MAMOT - État de dépôt du montant de base annuel et deuxième versement 2014-2015 prévu au Pacte rural..
14. FQM - Communiqué intitulé « *Transport ferroviaire: la FQM enjoint le premier ministre M. Stephen Harper à renforcer les mesures de sécurité* », 8 octobre 2014.
15. Mario Duranceau - Information de ce candidat à l'élection scolaire du 2 novembre 2014.
16. "Bulletin Contact" - Bulletin d'information de la FQM, 14 octobre 2014.
17. Ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations - Accusé réception de notre correspondance concernant le financement des CLD.
18. Mutuelle d'attraction - Invitation à l'Assemblée générale annuelle, le 7 novembre 2014, à Valleyfield.
19. Opération Nez Rouge - Communiqué intitulé « *La Fondation Tournesol maître d'œuvre de l'Opération Nez Rouge de la grande région pour une 3^e année consécutive* », 13 octobre 2014.
20. Société d'habitation du Québec - État de la situation sur les budgets des programmes d'amélioration de l'habitat.
21. FQM - Communiqué intitulé « *Grands prix de la ruralité: des succès qui reposent sur la créativité et l'autonomie des milieux ruraux* », 9 octobre 2014.
22. SCABRIC - Invitation à participer à la journée de mobilisation le 18 octobre 2014 afin d'interpeler le gouvernement fédéral concernant *Le Kathryn Spirit*, accosté à Beauharnois depuis plus de 3 mois, qui risque de contaminer les eaux du Lac St-Louis et du fleuve St-Laurent.
23. Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec - Demande d'appui afin d'entreprendre des démarches auprès des ministères concernés par la clarification du pouvoir d'intervention des MRC relativement à des travaux d'enlèvement d'obstructions dans les cours d'eau.
24. MRC Robert-Cliche - Réponse de la Société d'habitation du Québec à une résolution demandant au MAMOT d'épargner le programme RénoVillage dans ses efforts de rationalisation des finances publiques.
25. MRC de Rouville - Demande d'appui à une résolution concernant les travaux dans les cours d'eau en situation d'urgence.
26. Vision Concept - Rappel concernant l'invitation au Forum St-Laurent sur l'adaptation aux changements climatiques, les 29 et 30 octobre prochain à Québec.

27. FQM - Communiqué intitulé « *Transport en région: la FQM souhaite travailler à des solutions alternatives à Orléans Express* », 15 octobre 2014.
28. CRÉ de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent - Communiqué intitulé « *Les régions du Québec ont besoin d'un organisme comme la CRÉ pour planifier leur développement* », 22 octobre 2014.
29. MRC de Beauharnois-Salaberry - Résolution sur sa position concernant la promotion touristique du territoire de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent.
30. Association libérale de Huntingdon - Invitation à un cocktail le 11 décembre, à 18 h, à Hemmingford.
31. Vision Bénévolat - Communiqué intitulé « *Loisir et Sport Montérégie honore La MRC du Haut-Saint-Laurent et 4 municipalités signataires de la "Déclaration en faveur du soutien au développement de l'engagement bénévole en loisir et sport en Montérégie"* », 29 octobre 2014.
32. MRC Pierre-De Saurel - Appui à la MRC des Maskoutains demandant au Gouvernement de modifier la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* afin de faciliter l'application des règlements régionaux visant la protection des boisés.
33. FQM - Invitation à une soirée d'information sur le thème "Comment un conseil municipal devrait-il aborder les règlements discrétionnaires?"
34. FQM - Offre de formations.
35. FQM - Message du président concernant l'attente de confirmation des transferts gouvernementaux pour l'année 2015.
36. Carrefour jeunesse-emploi - Campagne de sensibilisation concernant l'élan de coupures du gouvernement du Québec.
37. MRC de Montcalm - Communiqué intitulé « *La MRC de Montcalm en faveur de l'abolition des Conférences régionales des élus (CRÉ)* », 23 octobre 2014.
38. CLD du Haut-Saint-Laurent - Demande d'appui aux instances municipales et gouvernementales afin de maintenir le CLD.
39. FQM - Communiqué intitulé « *Oléoduc Énergie Est: la FQM poursuit la mobilisation* », 30 octobre 2014.
40. Office des personnes handicapées du Québec - Annonce de la publication d'un guide d'accompagnement intitulé "*L'approvisionnement en biens et services accessibles aux personnes handicapées*".
41. MRC d'Antoine-Labelle - Demande d'appui en regard à l'état de la situation sur l'abolition des centres locaux de développement (CLD) et des conférences régionales des élus (CRÉ).
42. "Bulletin Contact" - Bulletin d'information de la FQM, 3 novembre 2014.
43. Réseau des conférences régionales des élus du Québec - Communiqué intitulé « *Le gouvernement refile aux municipalités et aux MRC l'odieuse de couper dans le développement des régions* », 31 octobre 2014.
44. MRC de Charlevoix-Est - Communiqué intitulé « *La MRC de Charlevoix-Est réclame d'être partie prenante, avec les autres MRC du Québec, dans les négociations entre la FQM et le gouvernement provincial* », 3 novembre 2014.
45. Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés - Invitation à une rencontre avec les représentants du monde agricole de la République Démocratique du Congo, le 10 novembre 2014, à Napierville.

46. MRC de Rivière-du-Loup - Lettre à la FQM concernant son insatisfaction en regard du pacte fiscal 2015.
47. Municipalité d'Elgin - Demande de révision du calcul des quotes-parts de la MRC du Haut-Saint-Laurent.
48. Ville de Huntingdon - Demande de participation des directeurs généraux des municipalités locales lors de la rencontre concernant la préparation du budget de la MRC du Haut-Saint-Laurent.
49. Office des personnes handicapées du Québec - Sollicitation de notre participation afin de diffuser l'information et les outils contenus dans la page Web créée pour souligner la journée internationale des personnes handicapées.
50. Tourisme Suroît - Remerciements pour notre participation en tant que partenaire du gala Grand Prix inspiration 2014.
51. FQM - Message du président de la FQM aux mairesses, maires et préfets de MRC concernant le pacte fiscal.
52. FQM - Communiqué intitulé «*Pacte fiscal 2015: une année transitoire*», 5 novembre 2014.
53. Ville de Huntingdon - Courriel de la municipalité de Huntingdon concernant la richesse foncière uniformisée suite à la baisse de la bonification des tenants lieu de taxes.
54. MRC de la Vallée-de-la-Gatineau - Appui à la MRC des Maskoutains concernant le point de départ du délai de prescription pour l'émission d'un constat d'infraction à la réglementation municipale.
55. SCABRIC - Confirmation de la rencontre du comité pour l'élaboration du plan stratégique d'intervention 2015-2025.
56. Info Suroît - Article intitulé "Le CLD du Haut-Saint-Laurent, malgré l'annonce du pacte fiscal transitoire du gouvernement du Québec, va de l'avant et poursuit sa mission de soutien à l'entrepreneuriat", 7 novembre 2014.
57. MRC de Vaudreuil-Soulanges - Résolution concernant son positionnement sur la promotion touristique du territoire de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent.

32. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Aucune question n'a été soulevée.

33. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Denis Henderson
Appuyé par Gilles Dagenais et résolu unanimement
Que la séance soit levée.

ADOPTÉ

6991-11-14

Alain Castagner
Préfet

François Landreville
Directeur général et secrétaire-trésorier